

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : n° 1158

Compte de gestion dressé par le Payeur Départemental des Hauts-de-Seine
pour l'année 2022

Séance du Comité du **28 mars 2023** sur convocation adressée aux membres le
22 mars 2023.

L'an deux mille-vingt-trois le **28 mars 2023 à 9h30**, les membres composant
le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain
convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis
à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Samia KASMI, Vice-Président
Mesdames Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE, Anne-Marie AMSELLEM,
Messieurs Julien SAGE, Vincent FRANCHI,

ABSENTS EXCUSES :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Madame Brigitte PALAT
Monsieur Yves REVILLON

A DONNE POUVOIR :

Monsieur Philippe POUTHÉ à Monsieur Jacques KOSSOWSKI

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer
valablement en exécution des articles L2121-17 et L2121-20 du **Code Général des Collectivités
Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

LE COMITÉ,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Départemental des Hauts-de-Seine,

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022** par **Monsieur le Payeur Départemental**.

DELIBERE :**ARTICLE 1^{ER} :**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire d'une part et sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** d'autre part, arrête comme suit les résultats totaux des sections de fonctionnement et d'investissement :

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2021)		OPERATIONS REALISEES PENDANT L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Mandats émis ou débit	Titres émis ou crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
Section de fonctionnement	-	15 758 974,58	1 997 269,82	3 479 143,63		17 240 848,39
Section d'investissement	81 941,37	-	454 547,19	152 841,84	383 646,72	
Totaux	81 941,37	15 758 974,58	2 451 817,01	3 631 985,47	383 646,72	17 240 848,39

Déclare que le compte de gestion pour l'exercice **2022** par **Monsieur le Payeur Départemental** n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 :

PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet-des-Hauts-de-Seine et publiée par voie d'affichage.

ARTICLE 3 :

DIT que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de GENERIA ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Délibération adoptée par
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0



Le Président

J. Kossowski
J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Délibération transmise en Préfecture le : **12 AVR. 2023**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 092-259200020-20230328-1158-DE



QUESTION N° 7.1

EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

Comme chaque année, il s'agit de prendre connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental des Hauts-de-Seine et de prendre acte de sa conformité au compte administratif et déclarer qu'il n'appelle aucune observation de la part du comité syndical.